

DEC192158DR04

**Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPILLON, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**DÉCIDE :**

**Article 1.** Délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénieure de recherche, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

**Article 3.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, ingénieur d'études, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

**Article 4.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, ingénieure d'études, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

**Article 5.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, ingénieure d'études, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.



**Article 6.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE, de M. Laurent BEAUCHET et de Mme Émilie BOUVIER, délégation est donnée à Mme Carole GALES, ingénieure d'études, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

**Article 7.** Cette décision abroge la décision DEC173258DR04 du 6 janvier 2018.

**Article 8.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> septembre 2019

La déléguée régionale  
Marie-Hélène PAPILLON

